

Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5268e séance

Jeudi 22 septembre 2005, à 12 h 15

New York

Président :	M. Mercado	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Djeffal
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Duarte
	Chine	M. Li Junhua
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Olson
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2005/586)

05-51943 (F)

La séance est ouverte à 12 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2005/586)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nkingiye (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du document S/2005/586, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a pris note du rapport spécial du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2005/586) en date du 14 septembre 2005, en particulier de la proposition visant à établir un forum des partenaires comme mécanisme international de soutien.

Le Conseil de sécurité a également pris note de la déclaration adoptée le 13 septembre 2005 à New York à l'issue du Sommet sur le Burundi, coprésidé par le Secrétaire général et le Président de la République de l'Ouganda, en sa capacité de Président de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi.

Le Conseil de sécurité salue la décision prise à l'occasion de ce sommet de créer un forum des partenaires du Burundi et encourage la Représentante spéciale du Secrétaire général à conclure les discussions avec tous les partenaires concernés en vue d'établir le forum aussitôt que possible.

Le forum devrait travailler avec le Gouvernement du Burundi pour consolider la paix et la réconciliation nationale au Burundi, appuyer les réformes entreprises par le Gouvernement et renforcer la coordination entre les donateurs, et le faire en étroite coordination avec la Commission de consolidation de la paix lorsque celle-ci sera établie.

À cet égard, le Conseil de sécurité appelle à nouveau la communauté des donateurs à poursuivre les efforts bilatéraux et multilatéraux pour aider ce pays. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/43.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.